
Adresse du comité révolutionnaire de la section de l'Homme-Armé, qui annonce avoir armé et équipé deux cavaliers et fait passer l'état des dons faits par cette section, lors de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité révolutionnaire de la section de l'Homme-Armé, qui annonce avoir armé et équipé deux cavaliers et fait passer l'état des dons faits par cette section, lors de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 632;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31409_t1_0632_0000_8

Fichier pdf généré le 23/01/2023

Déjà, ils gémissent de vos triomphes ces tyrans ! Eh bien actuellement qu'ils savent ce que peut un peuple libre, qu'ils apprennent de lui à écouter la nature, et ils chériront les doux liens de l'égalité et de la fraternité. Si leur orgueil s'y refuse; nos braves frères d'armes sauront les châtier, et l'Europe sera vengée. »

LUIRNI, HEMIAU (*maire*), Ch. MAILFERT, GIL-LIO, GUIOTHAINÉ, PATOT (*off. mun.*), H. FICHER (*agent nat.*), COTTINET, DESUS.

55

Un membre [GUILLEMARDET] dépose sur le bureau une croix de Saint-Louis qui lui avoit été remise par un citoyen (1).

56

Le comité révolutionnaire de la section de l'Homme-Armé annonce que cette société a armé et équipé au grand complet deux cavaliers : il fait passer l'état des dons faits par cette section; et assure que tous les citoyens qui la composent, formeront un rempart inaccessible autour de la Convention et n'auront de repos que lorsque tous les scélérats qui conspirent contre la République seront exterminés : il invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Paris, s. d.] (3).

« Législateurs républicains,

Ne devant pas vous distraire des travaux qui vous occupent, et qui doivent assurer le bonheur du peuple français, et de tout le genre humain, les républicains de la susdite section, vous instruisent, qu'ils ont armé et équipé deux cavaliers au grand complet, en qui nous avons fait passer le feu qui nous anime, lesquels doivent être actuellement en présence de l'ennemi.

Nous vous dirons aussi que malgré bien des obstacles, que nous avons vaincus par notre zèle patriotique, nous avons formé un atelier de salpêtre, qui va produire par décade, mille livres de cette matière, précieuse puisqu'elle va précipiter la mort sur les ennemis de la République, et nous ne cesserons ce travail qui nous a donné environ cinq cent livres de cette matière pour prémices, que lorsque tous les tyrans seront anéantis.

Lorsque nous fûmes instruits des besoins de nos frères d'armes, nous avons fait passer pour eux 1206 chemises, 201 paires de bas de laine, 410 paires de souliers, et 11 paires de draps.

Nous ne vous détaillerons pas les hochets du fanatisme que nous avons détruits sur notre section, et que nous avons portés à la Monnaie pour le besoin de la patrie; mais malgré cela, Législateurs, nous ne croyons encore avoir rien fait pour elle.

(1) P.V., XXXIII, 406 et 500.

(2) P.V., XXXIII, 406. *Bⁱⁿ*, 30 vent. (1^{er} supplt); *J. Sablier*, n° 1206.

(3) C 295, pl. 995, p. 27.

Patrie ! République ! Montagne ! Convention ! Si dans ce moment où l'on conspire contre vous, vous avez besoin de nos bras, de toute notre existence, parlez ! et les hommes révolutionnaires de la Section de l'Homme-Armé, formeront près de vous, un rempart inaccessible. Nous jurons de périr tous, avant qu'il vous soit porté aucune atteinte; de n'écouter que vos voix, d'être sourds à toutes les intrigues et de ne prendre aucun repos, que lorsque tous les ennemis de la République seront exterminés.

Qu'ils tremblent les scélérats qui conspirent contre la République et qui vous accusent de vouloir éterniser le pouvoir entre vos mains; qu'ils sont coupables les perfides qui cherchent à insinuer qu'il faudrait renouveler la Convention nationale, et organiser le pouvoir exécutif suivant la Constitution : dans ce projet. ils ne peuvent avoir que deux espoirs, l'un d'être nommés, sous le masque du patriotisme, à ces illustres places et celui de la Contre-révolution, mais Montagne salutaire, tu vas rester à ton poste, et nous t'en conjurons au nom du salut public, continue tes travaux républicains, et fait découler de ton sommet la lave brûlante qui va les consumer, ainsi que leurs projets contre-révolutionnaires. S. et F. »

GANDELOT (*comm^{re}*), BIOT (*comm^{re}*), WIZEY (*comm^{re}*), BOUCOTTE (*comm^{re} révol.*), CAZENAVE (*comm^{re}*), SAVARD (*comm^{re}*), TRES-CON (*comm^{re}*), KRUBER (*secrét.*).

57

La société populaire de Franciade applaudit au décret du 23 de ce mois et aux mesures que la Convention a prises contre les lâches conspirateurs, pour déjouer tous les complots et arracher le masque de tous les faux patriotes. Elle jure attachement, dévouement et confiance à la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Franciade, 28 vent. II] (2).

« Citoyens législateurs,

Le rapport du Comité de Salut public qui vous fut fait le 23 du courant, le décret que vous rendîtes à la suite de ce même rapport, et les mesures que vous venez de prendre contre de lâches conspirateurs n'ont pas plutôt été entendues dans le sein de la Société populaire de Franciade que tous les membres qui la composent, tous les autres sans culottes qui la fréquentent s'écrièrent dans l'enthousiasme qui les inspiroit : Ah ! la Convention nationale est toujours digne d'elle-même; elle veut notre salut, elle ne cesse de bien mériter de la patrie. Les mesures qu'elle prend et qui sont le complément des lois révolutionnaires vont déjouer tous les complots, faire pâlir tous les intriguants, arracher le masque de tous les faux patriotes, jeter l'abatement et le désespoir dans l'âme scélérate

(1) P.V., XXXIII, 406.

(2) C 295, pl. 995, p. 28. *Bⁱⁿ*, 29 vent. Mention dans *J. Sablier*, n° 1206; *Mon.*, XIX, 730; *Débats*, n° 545, p. 358.